

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MUNICIPALITE DE TUNIS



## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 13/2018

### Travaux d'aménagement des chaussées et trottoirs de quelques rues de la circonscription nord

Dans le cadre du programme d'investissement municipal participatif pour l'année 2018, la Municipalité de Tunis lance un appel d'offres pour les travaux d'aménagement des chaussées et trottoirs de quelques rues de la circonscription nord.

Les entreprises qui disposent du cahier des charges ou d'un agrément spécialité «R0» catégorie **2 et plus**, «R2» catégorie **3 et plus** et «VRD» catégorie **2 et plus** approuvés par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, peuvent sur présentation d'une copie de l'agrément, prendre connaissance du dossier d'appel d'offres et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Direction de la Voirie sise au 65 avenue de Londres Tunis, après paiement d'un montant de 50D.

Les soumissions doivent être placées sous triple enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure qui doit porter l'indication «À ne pas ouvrir, appel d'offres n°13/2018 pour les travaux d'aménagement des chaussées et trottoirs de quelques rues de la circonscription nord» contiendra, outre les pièces administratives requises mentionnées à l'article 5-1 du CCAP, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières signés ainsi que le cautionnement provisoire d'un montant de **12000D** valable **120** jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Cette enveloppe doit contenir deux enveloppes intérieures :

- une 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre financière** » contiendra les pièces financières indiquées à l'article 5-3 du CCAP que l'intéressé a retirées de l'administration complétées et signées.
- une 2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure fermée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **offre technique** » contiendra les pièces techniques indiquées à l'article 5-2 du CCAP que l'intéressé a retirées de l'administration complétées et signées.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid-poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 26 mars 2018 à 10h.**

**La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.**

**La séance d'ouverture des offres est publique, elle sera tenue le même jour, le 26 mars 2018 à 10h30 à l'Hôtel de Ville la Kasbah à la salle des réunions "Bloc B".**

**L'ouverture des offres financières et techniques se fera au cours de la même séance.**